

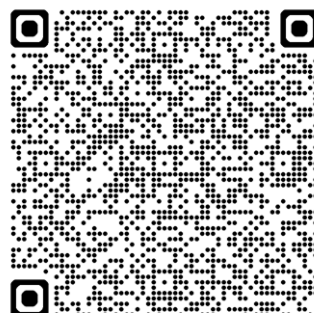
## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2025-2026

# 2<sup>ème</sup> Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis le favorable le 07/07/2025

Responsables pédagogiques  
Xavier MOISSET  
Camille ROLLAND-DEBORD



## ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES

### Références réglementaires :

- Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
- Décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
  - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
  - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié\*\*.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique.

**\*\* Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1** (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE  $\geq 10/20$ )\_acquis dans le premier ou deuxième cycle, du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) réalisé pendant le premier ou deuxième cycle dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

En cas de stage recherche réalisé au cours du 2<sup>ème</sup> cycle, l'étudiant devra réaliser un stage clinique en fin de DFASM3 après les épreuves des ECOS nationaux pour atteindre les 18 mois de stages cliniques requis pour le 2<sup>ème</sup> cycle

- la validation du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales (DFASM), validant 39 ECTS. La validation du 2<sup>ème</sup> cycle est donc obligatoire pour obtenir l'équivalence de Master 1. Le Master 1 n'est délivré qu'en fin d'année de DFASM3, une fois qu'il est acté que l'étudiant a validé son 2<sup>ème</sup> cycle.

L'équivalence de Master 1 pour les étudiants de santé correspond à l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Seuls les étudiants ayant suivi l'école de l'INSERM peuvent réaliser un Master 2 entre le 1er cycle et le 2<sup>ème</sup> cycle, mais ils ont obligation d'avoir validé 6 mois de stage recherche entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année de médecine + 18 ECTS au titre d'UE + les 2 semaines de cours de février de l'école de l'INSERM.

### **Conseils de Perfectionnement**

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

## **I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

En cas de crise sanitaire, l'enseignement sera adapté aux exigences universitaires. Si besoin, l'enseignement pourra être assuré en distanciel. Pour les évaluations, le présentiel sera privilégié avec des mesures de protection adaptées sinon des évaluations en distanciel seront utilisées.

## **II – STAGES ET GARDES**

Les étudiants accomplissent au moins dix-huit mois de stages cliniques temps plein durant leur 2ème cycle. Les congés annuels sont inclus dans la durée de stage et limités à 5 semaines par année universitaire.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers ou ambulatoires selon les modalités suivantes :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1, DFASM2 et DFASM3 : stages à temps plein, du lundi au vendredi et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 9 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine correspondant à 48 heures hebdomadaires lissées sur la durée du stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences.

Ils effectuent de manière obligatoire lors du 2ème cycle :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités (possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle)

Ce dernier stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle avec un objectif de préparation à l'épreuve des ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Structurés) nationaux.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

Une seule absence non justifiée sera tolérée sans sanction (dont problème de réveil ou de transport). Il n'existe pas de limite au nombre d'absence justifiée pour raisons de santé. Les autres raisons d'absence seront évaluées au cas par cas et pourront donner lieu à une sanction incluant une non-validation de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients. Il est fortement recommandé que cette évaluation de fin de stage se déroule dans le cadre d'ECOS formatives (station(s) ECOS réalisées dans le service selon les mêmes modalités que les ECOS nationaux).

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH), ou un enseignant titulaire de Médecine Générale ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoit des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les étudiants participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ». Les gardes font partie intégrante de la formation. Afin de permettre à tous les étudiants de pouvoir réaliser leur quota de garde, il ne sera pas possible de réaliser plus de 40 gardes durant le 2<sup>e</sup> cycle (sauf cas exceptionnel, après validation des responsables de cycle).

### **III – REDOUBLEMENT**

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau le temps de stage de l'année redoublée incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

- **Les redoublants** DFASM1 ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au **moins 2 gardes**.
- **Les auditeurs** DFASM3 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

## **IV- DISPOSITIFS CREDITS JOURS MALADIE, POUR TROUBLES MENSTRUELS ET PSHE**

### **DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »**

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

### **DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »**

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

### **CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »**

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service

Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrites dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

## **PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES - DFASM1**

### **I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 9 semaines.

#### **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

**UE 1 Cardiologie, Pneumologie**

**UE 2 Neurologie, Ophtalmologie**

**UE 3 Urologie, Néphrologie et Gynécologie**

**UE 4 Tête et cou**

**UE 6 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie**

**UE 7 Maladies infectieuses et Dermatologie**

**UE 8 Rhumatologie, Orthopédie e+18t Médecine Physique et de Réadaptation**

**UE 9 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs**

**UE 10.1 Examen Clinique Objectifs et Structurés**

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

- **Parcours personnalisé** ou recherche

## UE 5 Lecture critique d'article et anglais

*L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif). En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10, une épreuve de LCA sera proposée lors de la 2<sup>ème</sup> session.*

### Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 crédits** au 2<sup>ème</sup> semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités de 3 ECTS correspondants.

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note  $\geq 10/20$  permettant la validation des 2 UE. Il sera laissé la possibilité aux étudiants ayant choisi une autre UE que l'UE LCA de composer au titre d'auditeur sur les épreuves de LCA, la note obtenue n'entrant en rien en compte dans les processus de validation de semestre pour ces auditeurs.

## II – ORGANISATION DES STAGES

### 1) Préambule

Le choix des stages se fait selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminé pour les DFASM3 d'un côté, et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant les années de DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Pour les stages hors CHU, lors des périodes de simple promotion, il y aura un total de 40 étudiants autorisés à choisir un stage hors CHU :

- priorité donnée aux stages à l'étranger
- puis pour les stages hors CHU en France, dossiers étudiés en fonction de leur date d'arrivée et priorité à ceux qui n'ont jamais réalisés de stages hors CHU.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

## **2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1**

**Liste des stages hospitaliers** (Annexe 3) :

### **Stage en médecine générale :**

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 5 à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités. (Possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle)

L'alternance stages-cours se fera toutes les 5 à 9 semaines.

Tableau I

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1  
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 1 Cardiologie, Pneumologie</b>											
1	EC Cardiologie et Vasculaire	P3 de DFGSM3	3	18		18	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	3h : 1h30 cardiologie 1h30 pneumo	Pr P. Motreff
1	EC Pneumologie	P3 de DFGSM3	2	12		12		1			Pr F. Costes Dr C. Rolland-Debord
1	Imagerie thoracique	P3 de DFGSM3		2		2		1			Pr L. Cassagnes
	Correction examens			2		2					
<b>UE 2 Neurologie, Ophtalmologie</b>											
1	EC Neurologie, neurochirurgie	P3 de DFGSM3	2	12		12	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	2h : 1h30 neurologie 30mn ophtalmo	Pr M.L. Fantini
1	Neuro-imagerie	P3 de DFGSM3		2		2		1			Pr F. Chiambaretta
1	EC Ophtalmologie	P3 de DFGSM3	1	6		6		1			
	Correction examens			2		2					
<b>UE Simulation sur mannequins</b>											
1	Simulation sur mannequins	T1	2	18	2	16	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr X. Moisset Pr T. Godet
<b>UE 3 Urologie, Néphrologie et Gynécologie</b>											
1	EC Néphrologie	T1	2	12		12	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	2h30 : 1h néphrologie 30mn urologie 1h gynécologie	Pr A.E. Heng
1	EC Urologie	T1	1	7		7		1	Octobre		Pr L. Guy
1	EC Gynécologie et obstétrique	T1	3	17		17		1	Octobre		Pr A. Delabaere
	Correction examens			3		3					
<b>UE 4 Tête et cou</b>											
1	EC ORL	T1	2	8		8	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	1h : 30 min ORL 30 min CMF	Pr T. Mom
1	EC Chirurgie maxillo-faciale	T1	1	6		6		1	Octobre		Pr N. Pham Dang
	Correction examens			2		2					

UE 6 Hépatogastro-entérologie, Nutrition et Endocrinologie											
1	EC Hépatogastro-entérologie	T2	3	14		14	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Février	2h30 : 1h HGE 1h endocrino 30mn nutrition	Pr A. Buisson
1	EC Nutrition	T2	1	4		4		1	Février		Pr Y. Boirie
1	EC Endocrinologie	T2	2	10		10		1	Février		Pr I. Tauveron
	Imagerie digestive	T2		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
UE 7 Maladies infectieuses et Dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	3	16		16	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Février	2h : 1h infectiologie 1h dermatologie	Dr M. Vidal
1	EC Dermatologie	T2	2	10		10		1	Février		Dr J. Rouanet
	Correction examens			2		2					
<b>Total Semestre 1</b>			<b>30</b>	<b>190</b>	<b>2</b>	<b>190</b>	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1  
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 8 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine physique et de réadaptation</b>											
2	EC Rhumatologie	T3	4	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	3h : 1h rhumatologie 1h orthopédie 1h MPR	Pr A. Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	3	6		6		1	Mai		Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	3	5		5		1	Mai		Pr E. Coudeyre
	Imagerie ostéoarticulaire	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
<b>UE 9 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs</b>											
2	EC Hématologie	T3	4	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	3h : 1h15 hématologie 1h15 oncologie 30mn soins palliatifs	Pr O. Tournilhac
2	EC Oncologie	T3	4	12		12		1	Mai		Pr J.O. Bay
2	EC et Soins palliatifs	T3	2	4		4		1	Mai		Pr V. Guastella
	Imagerie oncologique	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
<b>Parcours personnalisé</b>											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6				Voir tableau III				
<b>UE 10.1 Examen Clinique Objectifs et Structurés</b>											
2	ECOS première partie	T3	3				Évaluation de 5 stations cliniques		Juin		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
<b>Stages et gardes</b>											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	1				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
<b>Total Semestre 2</b>			<b>30</b>	<b>57</b>		<b>57</b>	<b>*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)</b>				

\*\* Voir tableau III

Tableau III

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1**  
**2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 5.1 Lecture critique d'article</b>											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Février	3h	Pr M. Jabaudon
<b>UE 5.2 Lecture critique d'article</b>											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mai	3h	Pr M. Jabaudon
<b>UE libres transversales</b>											
1 ou 2	Voie annexe IV	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
<b>UE Orientation recherche (M1)</b>											
1 ou 2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. Poirier

\*\*\* UE 5.1 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1<sup>er</sup> semestre, mais la validation se fera au 2<sup>ème</sup> semestre

### **III – VALIDATION**

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN), avec possibilité de façon exceptionnelle de repasser au format papier.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rang A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issue des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5.1 ou UE5.2 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

#### **Le tronc commun**

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

#### **Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)**

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).  
"La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En plus de cette épreuve ECOS de rattrapage, une évaluation au lit du malade ou au sein de l'UFR est possible pour affiner la notation. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

#### **Le Parcours personnalisé ou recherche**

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.  
Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

#### **2<sup>ème</sup> session (session de rattrapage)**

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2<sup>ème</sup> session tous les EC non validés.

### Les stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive. (Annexe 4)

## IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée de deux EC appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- **Évaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

### Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux éléments constitutifs (EC) appartenant au tronc commun.

**Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.**

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, au maximum **8 EC de DFASM2 au cours de leur année.**

### Cas particuliers 2025/2026

Pour les étudiants de DFASM1 de 2025/2026 redoublants n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie, ces épreuves devront être repassées en juin 2026 avec la promotion de DFGSM3.

Pour les étudiants de DFASM1 de 2025/2026 n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie en fin de DFGSM3 (2024/2025), ces épreuves devront être repassées en juin 2026 avec la promotion de DFGSM3.

**DEUXIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES**  
**MÉDICALES**  
**DFASM2**

**I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)**

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

**Unités d'enseignement (UE)**

UE 11 Médecine interne, Gériatrie et Pédiatrie  
UE 12 Santé publique, Médecine légale et Médecine du Travail  
UE 13 Psychiatrie  
UE 14 Anesthésie/douleur/pharmacologie, Urgences, Réanimation  
UE 15 Santé publique et Médecine légale  
UE 10.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés

**Parcours personnalisé ou recherche**

UE 5.3 et UE5.4 Lecture critique d'article et anglais

*L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif. En cas de note < 10/20 avec une moyenne annuelle < 10/20, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2<sup>ème</sup> session.*

**Et/ou**

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 6 crédits au 2<sup>ème</sup> semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note  $\geq 10$  permettant la validation des 2 UE.

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2  
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 11 Médecine interne, Gériatrie, Pédiatrie</b>											
1	EC Médecine interne	T1	4	10		10	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	3h : 1h méd. interne 1h gériatrie 1h pédiatrie	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T1	3	8		8		1	Décembre		Dr C. Lahaye
1	EC Pédiatrie	T1	5	16		16		1	Décembre		Pr E. Merlin
	Correction examens			3		3					
<b>UE 12 Santé publique, Médecine légale et Médecine du travail</b>											
1	EC Médecine légale	T1	3	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	1h30 (30mn par EC)	Dr F. Abriat
1	EC Santé Publique	T1	3	4		4		1	Décembre		Pr L. Gerbaud
1	EC Médecine du travail	T1	2	4		4		1	Décembre		Pr F. Dutheil
	Correction examens			3		3					
	<b>Total Semestre 1</b>		<b>20</b>	<b>52</b>		<b>52</b>	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2  
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés</b>											
2	ECOS DFASM2 première partie	T2	3				Validation par présentiel		Janvier		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
<b>UE 13 Psychiatrie</b>											
2	Psychiatrie	T2	3	17		17	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	1h	Pr P.M. Llorca
	Correction examens			1		1					
<b>UE 14 Anesthésie, douleur, pharmacologie, réanimation, médecine intensive, médecine d'urgences–médecine du travail</b>											
2	EC Anesthésie, douleur et pharmacologie	T2	2	8		8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	2h : 30mn anesth/pharmaco 45mn réanimation/ MIR 45mn urgences	Dr M Garnier Pr N. Authier
2	EC Réanimation et MIR	T2	2	8		8		1	Mars		Pr M. Jabaudon Pr B. Souweine
2	EC Médecine d'urgence	T2	2	6		6		1	Mars		Pr J. Schmidt
	Imagerie réanimation/urgences			2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
<b>Parcours personnalisé</b>											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6								Voir tableau VI
<b>Stages et gardes</b>											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	2				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr X. Moisset Dr C. Rolland- Debord
<b>Total Semestre 2</b>			<b>20</b>	<b>45</b>		<b>45</b>	<b>*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)</b>				

\*\* Voir tableau VI

Tableau VI

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2  
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
<b>UE 5.3 Lecture critique d'article</b>											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Décembre	3h	Pr M. Jabaudon
<b>UE 5.4 Lecture critique d'article</b>											
2	LCA / Anglais	T2	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Décembre	3h	Pr M. Jabaudon
<b>UE libres transversales</b>											
1 ou 2	Voie annexe 2	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
<b>UE Orientation recherche (M1)</b>											
1 ou 2	Voir annexe 1	T2	3/6	40	40		Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. Poirier

\*\*\* **UE 5.3 LCA** : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

## **II – ORGANISATION DES STAGES :**

### **1) Préambule**

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant les années de DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Pour les stages hors CHU, lors des périodes de simple promotion, il y aura un total de 40 étudiants autorisés à choisir un stage hors CHU :

- priorité donnée aux stages à l'étranger
- puis pour les stages hors CHU en France, dossiers étudiés en fonction de leur date d'arrivée et priorité à ceux qui n'ont jamais réalisés de stages hors CHU.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

### **2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2**

#### **Liste des stages hospitaliers (Annexe 2)**

#### **Stage en médecine générale**

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

(Possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle).

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 9 semaines.

### **III - VALIDATION**

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rangs A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.
  
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

#### **Validation des enseignements théoriques :**

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

#### **Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)**

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du certificat de compétences cliniques. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier ou au sein de l'UFR. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

#### **Le Parcours personnalisé ou recherche :**

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

**2<sup>ème</sup> session** (session de rattrapage)

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1<sup>ère</sup> session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2<sup>ème</sup> session tous les EC non validés.

### **Les stages**

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

## **IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE**

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des éléments constitutifs (EC) et des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Évaluation obligatoire des enseignements et des stages.

### **Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.**

**Les redoublants** conserveront le bénéfice des éléments constitutifs (EC) validées.

## **V - Préparation à l'Examen Dématérialisé National (EDN)**

Les étudiants en DFASM2 pourront assister aux conférences, bi-hebdomadaires proposées aux étudiants de DFASM3 pour la préparation de l'EDN d'octobre 2025. Ces conférences seront susceptibles d'être enregistrées et seront accessibles.

Des conférences spécifiques pour préparer l'EDN d'octobre 2026 seront organisés en août, septembre et octobre 2026. Ces conférences seront composées d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien de synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

# **TROISIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES**

## **DFASM3**

### **Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :**

*À partir de la première année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants hospitaliers en médecine, qu'ils soient étudiants en médecine en formation approfondie ou auditeurs en application du 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, participent, dans les conditions définies par la présente section, à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement lié par convention à l'unité de formation et de recherche médicale dans laquelle ils sont inscrits.*

*À ce titre, ils ont la qualité d'agent public et sont notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière.*

*Les dispositions de la présente section sont applicables aux auditeurs mentionnés au 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, à l'exception du dernier alinéa de l'article R. 6153-58.*

## **I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

### ▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 17 Stages et gardes

### ▪ **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est acquis par la validation des 3 épreuves ECOS incluant une épreuve en DFASM1, une en DFASM2 et la dernière en DFASM3.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU VII*

**Tableau VII ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM3**

**2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens	Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	
<b>Synthèse clinique et thérapeutique</b>										
1	UE 16 Certificat de compétence clinique		15				Notes des 3 épreuves ECOS	1	Mars	Pr X. Moisset Pr A. Lautrette
<b>Préparation EDN ECOS</b>										
1 & 2	Préparation	T1-T2		26		26				Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
<b>Stages et Gardes</b>										
Annuel	UE 17 Stages et gardes	Annuel	5				Évaluation des compétences	R	Septembre	Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
	<b>Total ANNUEL</b>		<b>20</b>	<b>26</b>		<b>26</b>	<b>*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)</b>			

## **II – Organisation des stages**

### **1) Préambule**

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines en stage temps plein.

### **2) Modalités**

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 5 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage qui sera rattrapé après l'épreuve des ECOS nationaux.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est comptés comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

Après l'épreuve ECOS nationaux en mai, les étudiants auront réalisé la période de 18 mois de stage temps plein qui permet de valider le 2ème cycle. Ils ont possibilité de choisir un ou des stage(s) à leur initiative après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié) sur la période entre la fin de l'épreuve ECOS nationaux et la date de leur nomination d'interne.

Les étudiants qui n'auraient pas validé les 18 mois de stage temps plein en raison d'un stage recherche validant un master 1 à la place d'un stage clinique ou la non-validation de stage pour raison de santé ou autre, rattrapent les semaines restantes entre la fin de l'épreuve des ECOS nationaux et leur nomination d'interne, afin d'atteindre les 18 mois de stages cliniques.

### **3) Validation des stages**

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive. Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

### **III – VALIDATION**

#### **Pour valider l'année de DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu**

- La validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- La validation du certificat de compétence clinique
- La validation des unités d'enseignements

#### **Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)**

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

''La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier ou au sein de l'UFR. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

#### **REDOUBLEMENT du DFASM3**

Sont admis à redoubler l'année de DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des EC validées.

**Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé ou dans un autre service sur décision de l'équipe pédagogique après avis du chef de service concerné. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 4 semaines.**

### **IV – Procédure d'appariement**

La procédure d'appariement utilise la note de l'étudiant à l'EDN (60%), aux ECOS nationaux (30%) et au parcours personnalisé (10%). Cette note finale permet d'établir un classement dans chacune des 13 familles de spécialités.

#### 1) Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN)

Seuls les étudiants ayant validé les deux premières années du deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux EDN. L'EDN a lieu en octobre de DFASM3. La préparation à cette épreuve en DFASM3 repose sur des conférences bi-hebdomadaires de septembre à octobre se composant

d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien des synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

### **AUDITEURS, étudiants en médecine**

Article R632-2-10 du code de l'éducation :

*Un étudiant qui s'est présenté aux épreuves mentionnées à l'article R. 632-2 peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale d'appariement prévue à l'article R. 632-2-7 et à se présenter une seconde fois à ces épreuves l'année universitaire suivante. Il adresse sa demande avant ladite procédure à cette fin au directeur de l'UFR. Une commission réunie par le directeur de l'UFR statue sur l'ensemble des demandes et les classe par ordre de priorité. Elle se prononce également sur les formations en stage auxquelles le candidat participe et sur la formation hors stage qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, au sens de l'article L. 811-1, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de cette commission, ainsi que le nombre maximum d'étudiants par UFR susceptibles de bénéficier d'une dérogation, sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.*

*Les éléments constitutifs du dossier mentionné à l'article R. 632-2-7 et les résultats obtenus à l'issue de la seconde présentation aux épreuves se substituent à ceux obtenus à l'issue de la première présentation*

Le candidat n'ayant pas obtenu au moins 14/20 aux questions de connaissance de rang A lors de la 1ère session de l'EDN en octobre repasse la session de rattrapage des EDN en janvier. Si le candidat n'a pas obtenu à cette session de rattrapage la note nécessaire à la validation des questions de connaissances de rang A, il devra se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur libre, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements en application du code de la santé publique, et accomplissent, les stages de l'année DFASM3 et au moins 2 gardes.

#### 2) Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve nationale des ECOS a lieu en mai de l'année de DFASM3. Une note d'au moins 10/20 est requise pour la validation de cette épreuve. En cas de note inférieure à 10/20 cela entraîne un redoublement en DFASM3 avec conservation de la note EDN.

La préparation à cette épreuve ECOS repose sur les 3 épreuves facultaires organisées pour chaque promotion au cours du 2ème cycle et sur les stages cliniques au cours desquels des ECOS formatifs peuvent être organisés.

#### 3) Parcours personnalisé

Au cours de ces études en médecine, le candidat peut réaliser des activités de formation en plus du tronc commun, qui sont valorisées par des points déterminés selon le type d'activité. Le nombre de points maximum du parcours est fixé à 60 points.

Afin de saturer les 60 points du parcours personnalisé, des UE supplémentaires facultatives sont proposées en DFASM1, DFASM2 et DFASM3, en priorité aux étudiants de DFASM3 qui n'auraient pas

atteint ce maximum. Chaque validation d'UE supplémentaires facultatives rapportera 10 points. Les modalités de validation de ces UE sont propres à chaque UE et reposent sur la présence de l'étudiant à l'enseignement et une évaluation des connaissances.

Il n'existe pas de préparation à ce parcours. Un jury valide une fois par an (une fois en DFASM2 et une fois en DFASM3) les éléments du parcours proposées par chaque étudiant sur la base d'attestations. En cas de redoublement DFASM3, aucun point de parcours supplémentaire ne peut être validé.

La validation des activités d'engagement associatif, pédagogique ou social est à l'interprétation du jury qui prend en compte le niveau d'implication de l'étudiant selon le type d'engagement.

## **DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES**

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

### **RAPPEL :**

#### **Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013**

*Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.*

*Le service de garde normal comprend au moins vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.*

*Au cours de ces gardes, l'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et, le cas échéant, au traitement des patients, dans les situations d'urgence*

# ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
<b>BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)</b>	<i>Gene expression regulation</i> <sup>5</sup>	E. Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:emilie.brasset@uca.fr">emilie.brasset@uca.fr</a>
	<i>Developmental cell biology</i> <sup>5</sup>	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:Ayhan.KOCER@uca.fr">Ayhan.KOCER@uca.fr</a>
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> <sup>5</sup>	C. Malpuech-Brugère Farges MC	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:corinne.malpuech-brugere@uca.fr">corinne.malpuech-brugere@uca.fr</a>
	<i>Cell Signaling</i> <sup>5</sup>	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:laurent.morel@uca.fr">laurent.morel@uca.fr</a>
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> <sup>5</sup>	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation	<a href="mailto:Stephanie.BLANQUET@uca.fr">Stephanie.BLANQUET@uca.fr</a>
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> <sup>5</sup>	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	<a href="mailto:Stephanie.BLANQUET@uca.fr">Stephanie.BLANQUET@uca.fr</a>
	<i>Infectious agents, inflammation &amp; carcinogenesis</i> <sup>5</sup>	J. Delmas Dalmasso G.	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	<a href="mailto:Julien.DELMAS@uca.fr">Julien.DELMAS@uca.fr</a>
	<i>Cell interactions, differentiation &amp; tumorigenesis</i> <sup>5</sup>	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:joel.drevet@uca.fr">joel.drevet@uca.fr</a>
	<i>Cell biology &amp; oncogenesis</i> <sup>5</sup>	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:Claude.BEAUDOIN@uca.fr">Claude.BEAUDOIN@uca.fr</a>
	<i>Epigenetic regulations</i> <sup>5</sup>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:Christophe.TATOUT@uca.fr">Christophe.TATOUT@uca.fr</a>
	<i>Genome stability &amp; instability</i> <sup>5</sup>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:Christophe.TATOUT@uca.fr">Christophe.TATOUT@uca.fr</a>
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> <sup>5</sup>	C. Guillet C. S	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:Christelle.GUILLET@uca.fr">Christelle.GUILLET@uca.fr</a>
	<i>Integration of nervous &amp; endocrine systems</i> <sup>5</sup>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr">a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr</a>
	<i>Neurophysiology</i> <sup>5</sup>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:Christine.COURTEIX@uca.fr">Christine.COURTEIX@uca.fr</a>
	<i>Neurodevelopment &amp; Neurodegeneration</i> <sup>5</sup>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:melina.begou@uca.fr">melina.begou@uca.fr</a>
	<i>Physiopharmacology of pain</i> <sup>5</sup>	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr">Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr</a>
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> <sup>5</sup>	C. Guillet Walrand S.	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:Christelle.GUILLET@uca.fr">Christelle.GUILLET@uca.fr</a>
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:Stephanie.BLANQUET@uca.fr">Stephanie.BLANQUET@uca.fr</a>
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:valerie.roger@uca.fr">valerie.roger@uca.fr</a>	
<b>MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)</b>	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:christiane.forestier@uca.fr">christiane.forestier@uca.fr</a>
<b>SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)</b>	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:laurent.gerbaud@uca.fr">laurent.gerbaud@uca.fr</a>
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvant-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr">m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr</a>
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:laurent.gerbaud@uca.fr">laurent.gerbaud@uca.fr</a>
<b>INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)</b>	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	G Marteil Pons H.	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	<a href="mailto:Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr">Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr</a>
<b>SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)</b>	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	<a href="mailto:melina.begou@uca.fr">melina.begou@uca.fr</a>
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	120 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + entretien	<a href="mailto:valerie.weber@uca.fr">valerie.weber@uca.fr</a>
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:Christian.DUALE@uca.fr">Christian.DUALE@uca.fr</a>
	Intéractions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:Pascal.COUDERT@uca.fr">Pascal.COUDERT@uca.fr</a>
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	<a href="mailto:stephane.lolignier@uca.fr">stephane.lolignier@uca.fr</a>
<b>TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)</b>	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	<a href="mailto:Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr">Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr</a>

<sup>5</sup> UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 --> \* Inscription 1ere semaine de Septembre

UE S2 --> inscriptions à partir du 17 Novembre 2025

## ANNEXE 2 : UNITÉS D'ENSEIGNEMENT LIBRES

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION		
		ECTS	UFR	
PARTICIPATION ACTIVE (Membres du bureau)	Association humanitaire	3	Lettre explicative et/ou soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	3		
FORMATEURS	SIMULATION	3		Candidature au 1 <sup>er</sup> semestre : Motivation / Objectifs de l'expérience
	ACTES*	3		
	SERVICE SANITAIRE	3		
ENGAGES / MEMBRES ELUS	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. Catalogue des UE transversales UCA)	3	Évaluation au 2 <sup>nd</sup> semestre : Retours d'expérience / Bilan	

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre.

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

Si un étudiant choisit l'UE « Participation active à une association » ou « Membres élus » et qu'il passe malgré tout l'ensemble des épreuves de LCA sur l'année, le meilleur des deux semestres de LCA sera pris en compte pour sa note finale d'UE libre.

**ANNEXE 3 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 DFASM3 2025/2026**

Stage	Site	Responsable
<b>Stages validant le stage obligatoire de chirurgie</b>		
Chirurgie cancérologique	CJP	Pr C. POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie Infantile	HE	Pr E. MERLIN
Chirurgie maxillo-faciale	HE	Pr. N. PHAM DANG
Chirurgie thoracique	CJP	Pr M. FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr F. THAVEAU
Chirurgie viscérale	HE	Pr J. GAGNIERE
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Pr S. BOISGARD
Gynécologie-Obstétrique	HE	Pr A. DELABAERE
Neurochirurgie	GM	Dr G. COLL
Ophtalmologie	GM	Pr F. CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr T. MOM
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr S. BOISGARD
Urologie	GM	Pr L. GUY
<b>Stages validant le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs</b>		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation NHE	HE	Pr E. FUTIER
Médecine intensive - Réanimation	GM	Pr B. SOUWEINE
Médecine intensive - Réanimation	CJP	Pr A. LAUTRETTE
Réanimation néonatale	HE	Dr K. COSTE
Réanimation pédiatrique	HE	Dr K. COSTE
Réanimation Chirurgie Cardio-Vasculaire	GM	Pr E. FUTIER
Urgences Pédiatriques	HE	Pr E. MERLIN
Urgences Riom	Riom	Pr J. SCHMIDT
<b>Autres terrains de stage</b>		
Anatomie pathologique	GM	Pr C. GODFRAIND
Anatomie pathologique	CJP	Pr F. PENAULT-LLORCA
Cancérologie	CJP	Pr X. DURANDO
Oncologie médicale	GM	Pr JO. BAY
Cancérologie digestive	HE	Dr M JARY
Cardiologie	GM	Pr P. MOTREFF
Dermatologie	HE	Dr J. ROUANET
Endocrinologie	GM	Pr I. TAUVERON
Génétique médicale pédiatrie	HE	Dr F. LAFARGUE
Génétique médicale	HE	Pr F. CORNELIS
Gériatrie	Cébazat	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	Riom	
HDJ Pédiatrie	HE	Pr E. MERLIN
Hématologie	HE	Pr J-O. BAY
Hépatogastro-Entérologie	HE	Pr A. ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Dr C. JACOMET
Maternité	HE	Pr E. MERLIN
Médecine du travail	UFR	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr M. ANDRE
Médecine Interne	HE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr F. ABRIAT
Médecine nucléaire	CJP	Pr F. CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr E. COUDEYRE
Médecine du sport	GM	Pr M. DUCLOS
Néonatalogie	HE	Pr E. MERLIN
Néphrologie	GM	Pr A.E. HENG
Biologie Médicale	GM	Pr A. LEBRETON
Neurologie	GM	Pr M.L. FANTINI
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Oncopédiatrie	HE	Pr J. KANOLD
Pédiatrie générale	HE	Pr E. MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	Pr J LACHAL
Pneumologie	GM	Dr C ROLLAND-DEBORD
Psychiatrie Adultes	GM	Pr I. JALENQUES
Radiologie	GM	Pr L. CASSAGNES
Radiologie	HE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr J. BIAU
Rhumatologie	GM	Pr A. TOURNADRE
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMC)	GM	Dr T. MATHEVON
Soins palliatifs	Cébazat	Dr V. GUASTELLA
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr J. SCHMIDT

## ANNEXE 4 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

### Pour l'année universitaire 2025/2026 :

- **Les DFASM1**, DFASM2 et DFASM3 doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2<sup>ème</sup> cycle, à **25 gardes au moins**, avec un maximum de 40 gardes (sauf dérogation exceptionnelle).
- **Les auditeurs DFASM3** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.
- **Les redoublants DFASM1** ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30-00h S : 13h30-00h	1	13h30-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h30-13h30	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale (4)	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée
Réanimation Centre Jean Perrin	L-V : 1 S : 1,5	L-V : 18h30-8h S : 13h30-8h	2	8h-8h	Rémunérée
SAMU					
Chirurgie					
CH Périphérique					

## ANNEXE 5 : FICHE ÉVALUATION STAGES



# DFASM1/2/3

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

### VALIDATION STAGE HOSPITALIER

Nom de l'étudiant :  
Responsable du stage :  
Service :  
Hôpital :  
Période de stage : du ..... au .....

1. **Savoir être** (assiduité, ponctualité, relationnel) : ...../5
2. **Compétences au cours du stage** (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, acquisitions, qualité des services rendus...) : .../5
3. **Évaluation des compétences** : ...../10 lors d'ECOS formatives : oui non
  - Date de l'évaluation :
  - Nom du ou des évaluateurs(s) :
  - Commentaires :

**Note : ...../20**

Stage : validé non validé

Toute note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du stage.

En cas de non-validation :

**MOTIF :** .....

- Durée du stage complémentaire à effectuer : .....
- Dans mon service
- Dans un autre service .....

A.....,le.....

Signature de l'enseignant

## PROCEDURE

# Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM-TOM Etudiant-es du second cycle des études médicales et de maïeutique

Professeur en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

[vincent.sapin@uca.fr](mailto:vincent.sapin@uca.fr)

Bureau des Relations Internationales - n°005

Mme Coline MELIS

[ri.medpha@uca.fr](mailto:ri.medpha@uca.fr)

28 place Henri Dunant – TSA 50400 - 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 17 79 43

### Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encouragent la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

- ~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand
- ~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.
- ~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant-e qui, à son retour, doit le valider.
- ~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études, des stages et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

**Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.**

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ainsi que le CHU de Clermont-Ferrand ne peuvent pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage. Pour les stages dans les DOM-TOM, le salaire versé par le CHU de Clermont-Ferrand est maintenu.

*Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.*

Pour l'année universitaire 2025-2026, 3 subventions de 500 euros chacune seront attribuées après analyse du projet de stage et présentation de retour du stage. Cette somme sera versée après la réalisation du stage et sur présentation de documents justifiant des dépenses en lien avec le stage à l'étranger.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois.

## Comment préparer votre stage ?

### Etape 1 :

#### Le projet de stage

**Cette règle s'applique à TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante**

#### 1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) l'année d'étude pendant laquelle l'étudiant-e veut réaliser son stage.
- 2) s'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) le lieu (pays, ville, hôpital), la spécialité médicale (service) et la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital et du service est obligatoire. Pour les étudiants partant via l'IFMSA, même si la ville et la spécialité du stage ne sont pas connues, il faut réaliser un dossier en choisissant la ville, l'hôpital et la discipline choisies comme premier vœu. Il ne s'agit pas de faire un copier/coller du dossier administratif d'inscription demandé par l'IFMSA.
- 4) l'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant-e.
- 5) **une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant-e attend de cette expérience.
- 6) l'étudiant-e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage en rapport avec la nature et le lieu du stage, afin de démontrer que l'étudiant-e a réfléchi à l'adéquation de faisabilité entre les objectifs et le terrain du stage. Il faut proscrire les objectifs généraux comme : « sortir de sa zone de confort d'exercice, exercer la médecine dans une autre langue, découvrir un autre mode d'exercice de la médecine... »
- 7) un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 8) Si l'étudiant-e a déjà effectué un stage clinique à l'étranger ou hors métropole, si oui préciser la destination et l'année.
- 9) la souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement. **Il est fortement conseillé de prendre une assurance annulation. Si le stage devait être annulé, ni l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, ni l'UCA ne pourraient être tenues pour responsable et aucune indemnisation ne sera envisagée.**
- 10) la prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays, délinquance, sismique, météorologique...), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang... Des informations actualisées pour chaque destination sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à [ri.medpha@uca.fr](mailto:ri.medpha@uca.fr) **3 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

#### **Le dossier doit être complet**

Merci d'envoyer votre projet de stage par mail ([ri.medpha@uca.fr](mailto:ri.medpha@uca.fr)) en UN SEUL FICHER en format .docx, .doc – pas de ZIP.

## 2. Présentation du projet

**Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet. Cette Commission se réunit deux fois par an. Une fois courant janvier (pour les stages de mars à juillet) et une fois en juin (pour les stages d'aout à février). Aucun dossier ne sera accepté en dehors des commissions.**

### Comment préparer votre stage ?

#### Etape 2 :

#### **Vous avez reçu un avis favorable de la Commission**

**Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante**

##### 1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun-e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant-e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence. Pendant la période du stage hors de Clermont-Ferrand, l'étudiant-e est toujours sous la responsabilité de l'UCA qui ne permet aucun départ d'étudiant sans convention totalement finalisée et signée par l'ensemble des parties.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par l'établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Les signatures scannées sont acceptées.

**Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.**

**Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage. Le stage sera donc annulé.**

##### 2. Les démarches administratives (avant de partir)

**Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :**

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade, du Consulat du pays ou sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs -tél : 04 73 75 00 70).

- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

## Comment valider votre stage ?

**Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante**

### 1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

**A son retour, l'étudiant-e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant-e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.**

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (Angélique PONTU) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

### 2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)

~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs, des personnels de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et des représentants de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand. Les modalités exactes de présentation et les dates seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.



**La validation des stages se fait lors d'une session annuelle courant septembre.**